

## Courrier des IA-IPR aux professeurs d'anglais

Bien chères et chers collègues,

Vous êtes nombreux à revenir vers nous concernant les attendus et le déroulement des épreuves du Grand oral.

Pour rappel, les professeurs en charge des enseignements de spécialité en terminale ont bénéficié d'une formation transversale au cours du premier trimestre. Comme cela leur a été précisé lors de ce temps de rencontre en distanciel, il leur reviendra de se faire le relais auprès de leurs collègues des informations transmises ainsi que des préconisations émises par Mesdames Pernoux-Metz et Martinet au nom de l'ensemble du collège des IA-IPR.

Il est prévu que la réflexion, portée par les équipes de direction, se poursuive au cours du dernier trimestre au sein de chaque établissement.

Nous vous partageons en pièce-jointe les recommandations relatives à l'épreuve du Grand oral formulées par l'Inspection générale de langues vivantes pour les candidats ayant suivi l'enseignement de LLCER.

Au regard des demandes que vous nous adressez, il nous semble important de mettre une focale sur les précisions apportées par l'Inspection générale au sujet de la nature des deux questions que formulent les candidats. Le jury étant composé d'un spécialiste disciplinaire (c'est à dire un professeur de la langue dans laquelle a été suivi l'enseignement de spécialité) et d'un professeur d'une autre discipline, il est primordial que la question posée, si elle s'appuie uniquement sur l'enseignement de LLCER, puisse avoir une portée que les deux membres du jury seront en mesure de saisir. Le paragraphe ci-dessous, extrait du document de l'Inspection générale, devrait faciliter la compréhension qu'ont les élèves des attendus de l'épreuve : *« Les questions proposées par l'élève au jury doivent rester « personnelles ». Elles doivent rendre compte de son implication dans ces enseignements de spécialité. Elles expriment sa rencontre avec le(s) programme(s), une appropriation de ce(s) programme(s) et une réflexion personnelle et construite sur ce(s) programme(s) tout en constituant le vecteur de la relation qui s'établira entre le jury et lui. »*

Il est fortement déconseillé aux élèves d'appuyer leur Grand oral sur la problématique qui aura guidé l'élaboration du dossier personnel présenté au titre de l'épreuve orale de l'enseignement de LLCER, à la fois parce qu'elle s'adresse à des spécialistes et qu'elle porte sur des points précis en lien avec des contenus spécifiques. Le travail de réflexion mené dans le cadre de l'oral de spécialité prépare celui qu'ils conduisent dans la perspective du Grand oral. En effet, choisir des documents pour élaborer le dossier personnel induit des élèves qu'ils interrogent les contenus et mettent en résonance les thématiques pour rendre compte de la lecture qu'ils en font. C'est bien cette capacité à prendre du recul par rapport aux sujets traités qui leur permettra d'interroger la manière dont l'enseignement de spécialité se sera inscrit dans leur parcours et l'aura enrichi.

Pour valoriser la prise de parole en langue cible lors de l'épreuve du Grand oral, l'Inspection générale a adossé les descripteurs figurant dans la grille d'évaluation indicative publiée dans le BOEN n°2 spécial du 13 février 2020 aux niveaux du CECRL correspondants, ce pour la qualité de la langue produite en continu et en interaction. Contrairement aux outils qui nous sont familiers, et comme vous avez pu le constater, aucune indication chiffrée n'est donnée dans cette grille. L'Inspection générale nous le rappelle : *« il ne s'agit pas pour l'examineur spécialiste de la discipline d'évaluer celle-ci une seconde fois [i.e après l'épreuve orale de spécialité], en tout cas pas de la même manière. On peut recourir à*

*une évaluation de type holistique, comme celle pratiquée pour certaines certifications.* » Nous voyons dans l'absence de barème chiffré l'occasion de discussions nourries entre collègues ayant des cultures disciplinaires variées au regard de l'évaluation et vous invitons de ce fait à réfléchir collégialement à ce sujet dans le cadre des travaux que vous mènerez prochainement en établissement.

Nous vous souhaitons à toutes et tous des séances de travail constructives et nous tenons à votre écoute.

Bien cordialement,

Catherine Bossert-Weider, Véronique Gaston, Marie Miller-Amard